

## «Patrouilles» anti-migrants: six mois ferme requis à l'encontre de trois militants identitaires

PAR ELISA PERRIGUEUR  
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 12 JUILLET 2019



Les militants identitaires, le 21 avril 2018, au col de l'Échelle.

Clément Gandelin, Romain Espino et Damien Lefèvre ont comparu jeudi 11 juillet pour «*confusion avec l'exercice d'une fonction publique*» au cours de leur opération anti-migrants du printemps 2018 dans les Alpes françaises. 75 000 euros d'amende ont été requis à l'encontre de leur association d'ultra-droite. Le jugement a été mis en délibéré jusqu'au 29 août.

**Gap (Hautes-Alpes), de notre envoyée spéciale.** – Il n'a prononcé que quelques mots au début de l'audience, ne souhaitant pas prendre la parole «*étant donné que ce procès n'est rien d'autre que politique et que jamais nous [Génération identitaire – ndlr] n'avons dit que nous prenions la place de la police*», a-t-il estimé. «*Tant pis pour vous, quand les gens parlent c'est pour exprimer leur défense*», lui a rétorqué ferme la présidente du tribunal de Gap (Hautes-Alpes), Isabelle Defarge. Mais Clément Gandelin, 24 ans, s'est muré dans son silence le reste de l'audience.

Impassible, le président de l'association d'ultra-droite Génération identitaire, raide dans sa chemise blanche, était le seul à la barre ce 11 juillet. Les deux autres prévenus, absents, Romain Espino, 26 ans, porte-parole et Damien Lefèvre 29 ans, ex-cadre du mouvement et aujourd'hui attaché parlementaire du député Gilbert Collard (RN), étaient représentés par leur avocat M<sup>e</sup> Pierre-Vincent Lambert.

Les trois militants extrémistes étaient poursuivis pour «*activités exercées dans des conditions de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique*» (article 433-13), lors de leur opération médiatique anti-migrants «*Mission Alpes*» dont ils se sont autoproclamés investis entre le 21 avril et le 29 juin 2018 dans les Alpes françaises, à six kilomètres de la frontière italienne.

Une centaine de membres de Génération identitaire reconnaissables à leurs doudounes bleu flashy avaient alors investi le temps d'une journée le col de l'Échelle, qui culmine à 1 760 mètres d'altitude, entre les versants donnant sur le village français de Névache d'un côté et la gare italienne de Bardonecchia de l'autre. Une dizaine de militants identitaires, dont les prévenus, étaient ensuite restés pour «*patrouiller*», se targuaient-ils, plusieurs semaines dans le Briançonnais. Leur but : bloquer ce chemin périlleux emprunté par les exilés, alors souvent des mineurs venus d'Afrique de l'Ouest.

Pour leur opération, le procureur de la République de Gap, Raphaël Balland, a requis six mois d'emprisonnement ferme à l'encontre des trois hommes, ainsi que 75 000 euros d'amende à l'encontre du groupe Génération identitaire, également poursuivi en tant que personne morale. Des réquisitions prenant en compte «*le casier judiciaire*», a-t-il justifié, deux d'entre eux n'étant pas «*éligibles à du sursis simple*», en raison de leur précédentes condamnations.



Les militants identitaires, samedi 21 avril, au col de l'Échelle.

La délicate notion de «*confusion*» dans l'exercice d'une fonction publique, un délit «*pas simple à manier*» en raison du «*très peu de jurisprudences*» a insisté Raphaël Balland, figurait au cœur de son réquisitoire. Génération identitaire a voulu créer la «*confusion avec l'exercice d'une fonction publique*»

ou d'une activité réservée aux officiers publics ou ministériels », a-t-il détaillé lors de son accusation. Un développement oral qui lui semblait cher. Lui si souvent **accusé de « deux poids deux mesures »**, dans ses poursuites desdits « pro » et « anti-migrants » dans ce département montagneux devenu le théâtre d'une tension autour de l'accueil des exilés.

Dans la salle, une poignée de militants identitaires sont restés discrets à l'écoute des réquisitions fermes. À la sortie du tribunal, peu de soutiens visibles, juste deux représentants du mouvement, chemise rentrée, jean propre, coiffure soignée, incarnation voulue des universitaires bourgeois ou de la classe moyenne qui composent majoritairement ce mouvement de jeunesse des identitaires, selon les politologues experts de l'extrême droite.

Face à la presse, Clément Gaudelin a lâché quelques déclarations qui se voulaient très mesurées, ignorant les huées d'une dizaine d'antifascistes présents devant le palais de justice. « *Ce sont des réquisitions assez fortes pour des faits grandement tirés par les cheveux. Si nous sommes condamnés, nous ferons appel (...). Ce n'est pas une condamnation qui nous arrêtera.* »

Une stratégie de communication sobre, peu habituelle pour le groupe identitaire qui mise d'ordinaire sur les sorties spectaculaires pour faire entendre son idéologie anti-islamiste et nationaliste. Sur Twitter, les réactions étaient moins réservées. « *Que ce soit clair : je ne regrette rien et si c'était à refaire, je le referais !* » a exprimé l'un des absents **Romain Espino**, pendant que le militant Clément Martin, parlait de « **peine délirante** ».

Plusieurs fois au cours de l'audience, le slogan des antifascistes, « *Clément, Clément, on t'attend* », a résonné entre les murs de la haute salle d'audience. Remontés dehors sur le parvis, ils voulaient dénoncer ces « *racistes* » et leur expédition « *abjecte* ». Elle **remonte au 21 avril 2018**, comme l'a rappelé la présidente Isabelle Defarge, tout aussi souriante qu'elle a pu être piquante, à l'énoncé des faits.

Celle-ci les résume comme l'expédition d'« *un groupe important de soi-disant randonneurs habillés comme des Schtroumpfs qui ont chaussé les raquettes et sont*

*montés au col* » pour barrer la route aux migrants à l'aide d'un filet orange. Certains des policiers auditionnés dans le dossier « *confirment la similitude des doudounes bleues et des vestes de dotation de la police aux frontières* », rappelle la présidente.

Doté d'un arsenal volontairement tape-à-l'œil de pick-up, de deux hélicoptères, d'un avion, le groupe communique de façon boulimique sur son action à grand renfort de selfies, vidéos, comme il l'avait fait l'année précédente, pour son opération spectacle anti-migrants à bord du navire C-Star, qui avait croisé dans les eaux internationales entre la Libye et l'Italie.

Tant de photos, de tweets diffusés sur la Toile, précise Isabelle Defarge, qui ont été portés au dossier. L'opération médiatique du 21 juin fut éphémère, souligne pour sa part le procureur Balland, puisque l'hélicoptère, loué sur un mensonge – au nom d'une prétendue mission écologique –, ne le fut que « *le temps d'un aller-retour pour quelques clichés* », moque-t-il.

### « **Le vrai problème, c'est le droit des migrants à cette frontière** »

Mais leur prétendue « mission » se poursuit avec une dizaine de membres, ils se targuent de « *patrouiller* », « *d'enquêter sur les réseaux de passeurs* », de « *ramener des clandestins au poste (de police)* », égrène la présidente utilisant les propres termes des militants, diffusés sur la Toile entre le 21 avril et le 28 juin 2018.

Parmi la poignée d'identitaires qui paradedent : Romain Espino, Damien Lefèvre, surnommé dans le milieu « *Damien Rieu* », Clément Gaudelin, alias « *Galant* », qui « *semblent avoir des problèmes avec leurs identités* », ironise la présidente face au prévenu au regard vide.

Lui est déjà connu de la justice pour sa condamnation en 2015 pour violences sur personne dépositaire de l'autorité publique. Son co-accusé, l'actuel attaché parlementaire du Rassemblement national Damien Lefèvre, l'a également été – entre autres – en 2017. Pour **l'occupation de la mosquée de Poitiers en 2012**, il a écopé d'un an de prison avec sursis et d'une mise à l'épreuve de deux ans. Cette action avait

mis en lumière ce mouvement – alors nouvellement créé – de jeunesse des identitaires. Un nouveau procès devrait avoir lieu en appel.

Face à l'ampleur de leur « mission » de com' identitaire, qui a cristallisé les tensions dans les Alpes, une première enquête est ouverte le 25 avril 2018 par Raphaël Balland pour des faits «*qui pourraient s'apparenter à des violences* » commises par ces militants sur des exilés. Elle est classée sans suite, sous la sidération des bénévoles qui viennent en aide aux migrants.

Le procureur attend le 11 mai et la publication d'une circulaire du ministère de la justice – **révélée par Mediapart** – pour déclarer avoir «*confié au groupement de gendarmerie des Hautes-Alpes, une enquête préliminaire plus globale ouverte du chef d'immixtion dans une fonction publique* ».

Au terme d'un an d'enquête, il décide finalement de poursuivre les trois militants et leur association pour «*activités* » exercées «*de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique* ». Cette dite «*confusion* » est sanctionnée jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende, une peine plus légère que les trois ans de prison et 45 000 euros d'amende **encourus pour immixtion**.

«*Le délit d'immixtion ne tenait pas* », justifie le procureur optant pour le délit de confusion «*dont la défense fera son miel, prévient-il, car très peu usité et il y a très peu de jurisprudences* ». Raphaël Balland tente à plusieurs reprises d'interpeller le prévenu mutique.

«*De quel droit ?* » lance-t-il, regard braqué sur le militant identitaire à l'allure passive. Son avocat maître Pierre-Vincent Lambert répond à sa place : «*Tout cela est totalement artificiel.* » Et de plaider la relaxe : «*Le délit [de confusion] n'est pas constitué.* »

Assis au premier rang, Agnès Antoine et Michel Rousseau sont restés concentrés, prenant des notes au premier rang. Ces membres de l'association humanitaire Tous migrants s'indignent d'un «*deux*

*poids, deux mesures au regard des chefs d'accusation des sept de Briançon* », résume Michel Rousseau à l'issue de l'audience de plus de quatre heures.

Dans ce même tribunal, ceux que l'on connaît dans la vallée sous l'appellation des «*3+4 de Briançon* » **avaient été condamnés** à douze mois de prison pour deux d'entre eux, et six mois avec sursis pour les autres, pour avoir «*facilité l'entrée* » à la frontière d'une vingtaine de migrants lors d'une marche organisée en réponse à l'opération de Génération identitaire, le 22 avril 2018.

Agnès Antoine et Michel Rousseau avaient assisté, depuis le public, à ce premier procès. De retour pour suivre cette fois le procès des identitaires, Agnès Antoine et Michel Rousseau ont voulu s'y impliquer ce 11 juillet en demandant à se constituer partie civile au nom de leur association. Leur but, disent-ils, est de rappeler que «*ce procès mascarade est un dérivatif du vrai problème* », à savoir «*le droit des migrants à cette frontière* », s'indigne Michel à la sortie de l'audience.

Ils avaient remis au dossier un recueil de témoignages de quatre exilés anonymes. Les premiers concernés et grands absents de ces affaires judiciaires, tant il leur est «*difficile de témoigner contre l'action d'un État auprès duquel ils demandent la protection* », résumant les bénévoles.

Les paroles ont été portées au dossier, a rappelé leur avocate Maéva Binimelis dans sa plaidoirie, mais rapidement écartées comme non recevables par la présidente. «*Nous n'avons pas de noms des témoins* », a-t-elle tranché. Malgré les réquisitions «*mesurées* », admet leur avocate, les bénévoles n'y croient pas. «*Ils ne prendront jamais autant*», prédit Michel Rousseau.

Le jugement a été mis en délibéré au 29 août. Durant ce long temps judiciaire, estime Agnès Antoine, les drames «*sont quotidiens à la frontière, nous sommes comme des urgentistes, peu nombreux et sans moyens* ». Et de rappeler, touchée, la mort récente d'un jeune Togolais dans les reliefs frontaliers. Son corps inanimé avait été découvert en février entre Briançon et Montgenèvre.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.